

## Formation Assistant de Régulation Médicale – GCS G4

### NOUS CONTACTER

#### CFARM – GCS G4

Bâtiment SimUSanté  
30 avenue de la Croix Jourdain  
80 054 AMIENS CEDEX 1  
Tél : 03 22 08 87 25

#### Directeurs

- Béatrice JAMAULT – CHU Amiens
- José GOETINCK – CHU Lille

#### Conseillers scientifiques

- Dr Carole AMSALLEM – CHU Amiens  
Responsable du CESU 80
- Dr Alain FACON – CHU Lille  
Responsable du CESU 59

#### Formateurs

- Professionnels de l'urgence
- Professionnels de santé
- Médecins, IDE, ARM, cadres de santé

#### Secrétaire

Cindy SENIDRE  
[cfarmg4.secretariat@chu-amiens.fr](mailto:cfarmg4.secretariat@chu-amiens.fr)

**Date limite d'inscription : 30/09/2019**

### MISSIONS

L'Assistant de Régulation Médicale assure la réception des appels reçus par les SAMU – Centres 15

#### Activités principales :

- Réception et traitement des appels adressés aux SAMU - Centres 15
- Mobilisation et suivi des moyens opérationnels
- Activités liées à la gestion administrative du service
- Participation à certaines situations sanitaires exceptionnelles

#### Emplois :

Les débouchés professionnels sont nombreux car les besoins sont importants dans les SAMU, les entreprises privées de régulation médicale pour rapatriement sanitaire, les structures institutionnelles et privées recevant des appels

### MODALITES

#### Conditions d'admission :

- Dans le cadre de la formation initiale ou de la formation professionnelle continue

- Par la voie de la VAE
- Via les dispositions transitoires : accès à la certification pour les ARM en poste

#### Tarifs :

- Frais de sélection : 60 €
- Tarif de la scolarité : gratuit pour les formations initiales et poursuite de scolarité - 8000 € pour le cursus complet - Modulable en fonction des VAE

#### Public :

Bacheliers, poursuite de scolarité, reconversion et promotion, Compte Personnel de Formation (CPF)

#### Epreuve d'admission :

- En formation initiale et continue : après une sélection des dossiers, le candidat se présentera pour un entretien de sélection auprès d'un jury constitué de professionnels de l'urgence des SAMU et de formateurs
- VAE : procédure spécifique

### METHODES D'ENSEIGNEMENT

Si l'enseignement magistral est mobilisé pour ancrer les connaissances, c'est la pédagogie active qui sera privilégiée, donnant aux étudiants une place centrale dans leurs apprentissages :

- Enseignement intégré pour lier savoirs académiques et situations cliniques
- Pédagogie inversée pour favoriser l'appropriation des connaissances
- Mises en situation simulées pour développer compétences techniques et non techniques
- Analyse réflexive pour favoriser et développer le savoir expérientiel et le raisonnement clinique

***Le CFARM, associé à de nombreux partenaires, promeut l'approche interprofessionnelle des situations de travail.***

***L'accès à un environnement numérique de travail EPIONE/SIMUSANTE favorisera l'apprentissage autonome mais aussi les démarches collaboratives.***

Les réunions pédagogiques et le suivi du carnet de stage ont pour objectifs de :

- Mesurer l'atteinte des savoirs nécessaires à la compréhension des situations
- Mesurer la pertinence des raisonnements et des actions engagées

- Permettre à l'étudiant de se situer face aux objectifs
- Entrer dans une dynamique d'amélioration
- S'assurer de la maîtrise des pratiques et des connaissances professionnelles indispensables à l'exercice professionnel et à la construction des compétences

L'utilisation de la plateforme numérique facilite l'évaluation personnalisée à tout moment et en tout point du territoire. Des temps d'échange en face à face sont prévus lors des travaux individuels ou en groupe.

L'évaluation est formative et sommative, avec un contrôle des connaissances et compétences conformes aux recommandations.

### DATES

Du 20 novembre 2019 au 27 octobre 2020

### DUREE DE LA FORMATION

**Enseignements à l'institut : 21 semaines au total**

- Bloc de compétences 1 : Traitement d'un appel dans le cadre du SAMU 15 (10 semaines)
- Bloc de compétences 2 : Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale (4 semaines)
- Bloc de compétences 3 : Traitement des informations liées à la régulation, la qualité la sécurité et à la vie du service (5 semaines)
- Bloc de compétences 4 : Appui à la gestion des moyens en situations dégradées exceptionnelles, et lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours (2 semaines)

**Stages : 21 semaines au total**

- 5 semaines de découverte : SAMU, SMUR, établissements de santé, établissements médico-sociaux, structures de transports
- 16 semaines de stages métiers : centre de régulation des appels

### CERTIFICATION

- Contrôle continu
- Evaluation des compétences en stage
- Diplôme d'Etat